

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Merfy

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	11 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 septembre 2021
------------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 24 septembre 2021
-------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie ROZE**, maire.

Présents : **Christiane BARRAULT, Arnaud BATZ, Emilie BOUFFANET, Frédéric CALLE, Nicolas DOS SANTOS, James LALOUA, Etienne MICHAUD, Ségolène MIDELET, Aurore MORVAN, Marie ROZE, Allister TINGAUD.**

Absents : **Alexandre CHARTOGNE, Célia PARMANTIER**

Représentés : **Baptiste MAZET par Frédéric CALLE et Stéphane WATIER par James LALOUA.**

**Monsieur Arnaud BATZ** a été nommé secrétaire de séance

**Objet : ADHESION ASSURANCE CNP 2022-2025**

**N° de délibération : 20210934**

**Mme La Maire rappelle** que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

**Mme La Maire expose** que le Centre De Gestion de la Marne a communiqué à la Commune :

- les résultats le concernant.
- l'application :
  - d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL
  - d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.

- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE**

D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

**I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

**OUI**

- Risques garantis : **Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)**
- Conditions tarifaires (hors option) : **5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.**

**II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

**OUI**

- Risques garantis : **Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.**
- Conditions tarifaires de base (hors option): **1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.**

L'assemblée délibérante autorise le Maire/ Président à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et/ou IRCANTEC,
  - Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Marie ROZE



MARIE ROZE  
2021.09.24 23:21:28 +0200  
Ref:20210924\_165002\_1-1-O  
Signature numérique  
Mme la Maire

Marie ROZE

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Merfy**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	11 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 septembre 2021
------------------------------------------

Date d'affichage du compte rendu 24 septembre 2021
-------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie ROZE**, maire.

Présents : **Christiane BARRAULT, Arnaud BATZ, Emilie BOUFFANET, Frédéric CALLE, Nicolas DOS SANTOS, James LALOUA, Etienne MICHAUD, Ségolène MIDELET, Aurore MORVAN, , Marie ROZE, Allister TINGAUD.**

Absents : **Alexandre CHARTOGNE, Célia PARMANTIER**

Représentés : **Baptiste MAZET par Frédéric CALLE et Stéphane WATIER par James LALOUA.**

**Monsieur Arnaud BATZ** a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Décision modificative budgétaire pour régularisation d'amortissement**  
**N° de délibération : 20210928**

Vu la demande Mme le receveur municipal du 07.07.2021 concernant une régularisation d'amortissement

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour cette régularisation de l'exercice 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2021

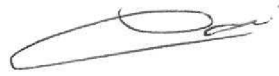
### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	4 060,00€
040	2804111	OPFI	État - Biens mobiliers, matériel et études	4 060,00€
<b>Total</b>				<b>8 120,00€</b>

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 060,00€
042	7788		Produits exceptionnels divers	4 060,00€
<b>Total</b>				<b>8 120,00€</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Marie ROZE



MARIE ROZE  
2021.09.24 23:21:35 +0200  
Ref:20210924\_163003\_1-1-O  
Signature numérique  
Mme la Maire

Marie ROZE